DE NANTES *le 4 Février 1765.*

Prix de différentes denrées.

Froment d'Amont de 1763, 140 à 145 ℔ le *tonneau*, pesant 2680 ℔ *poids de marc*; froment nouveau de 1764, 148 à 150 ℔; seigle, *idem*, 105 ℔; — seigle de Saumur, 100 à 103 ℔; — froment vieux d'Orléans, 140 à 145 ℔; — froment nouveau, 158 à 160 ℔; — froment de Noirmoutier, 158 à 160 ℔; — avoine d'Ancenis, 66 à 68 ℔; — bled noir 65 ℔; — feves de Saumur, 152 à 155 ℔.

Vins nouveaux, premiere qualité, 140 à 145 ℔ les 4 *barriques*; — seconde, 125 à 130 ℔; — 3^c. 110 à 115 ℔; — eau-de-vie, 97 à 98 ℔ les 29 *veltes*.

PRIX *des sels quittes à bord des Navires.*

Au Pouliguen, le sel nouveau, 35 ℔; le vieux, 50 ℔ le *muid*; — au Croisic, 50 ℔ le *muid*; — à Noirmoutier, 60 ℔ & à Bourgneuf, 80 ℔ la *charge*.

DÉPART *de Navires.*

☞ Il est sorti de ce Port la *Jeune Comtesse d'Egmont*, de 300 tonneaux, Capitaine le S^r. *Masse*, Armateur M. *Lecomte*, allant à la Martinique.

☞ La S^te. *Anne*, de 300 tonneaux, Capitaine le *Chevalier de l'Isle*, Armateurs MM. *David*, *Boissonniere & Vallot*, allant à St. Domingue.

☞ La *Marie-Catherine*, de 400 tonneaux, Capitaine le S^r. *Paliaud*, Armateur M. *Lecomte*, allant à la Martinique en passant par Marseille.

☞ La *Rencontre*, de 70 tonneaux, Capitaine le S^r. *Julien Leray*, Armateur M. *Bailly l'aîné*, & le *Lowendal*, de 300 tonneaux, Capitaine le S^r. *O. Rourke*, Armateur M. *Fleury*, allant en Guinée.

NAVIRES *en armement.*

☞ Le *Dannecourt de* 150 tonneaux, Capitaine le S^r. *Berthault*, Armateur M. *d'Haveloose*, est en charge pour Guinée.

☞ Le *Croissant*; de 160 tonneaux, Capitaine le S^r. *Barbier*, Armateur M. *Beauvoir*, est en charge pour Lisbonne.

☞ La *Félicité*, de 200 tonneaux, Capitaine le S^r. *Connain*, Armateur M. *Larralde*, est en charge pour la Guadaloupe.

Les vents d'Est qui regnent depuis quelque temps, ont été favorables à 25 Navires qui sont partis pour différentes destinations; mais d'un autre côté ils empêchent 4 Vaisseaux venus derniérement des Colonies, & actuellement dans la rade de Quiberon, d'entrer en riviere, savoir: *la Marquise*, *le Quaker*, *le Centaure & le St. Guillaume*.

DU HAVRE *le 6 Février* 1765.

Il est entré dans ce Port le 3 Février, le Senau le *Prophête Ezechiel*, Capitaine *Flouet*, venant de Dieppe.

Le Brigantin Espagnol le St. *Dominique*, allant de Rouen à Bilbao, en relâche.

Le Brigantin le *Succès*, Capitaine *Friou*, venant de Dunkerque.

Il est sorti de ce même Port le 4 & le 5 Février, le Navire le *Comte de Chessy*, Capitaine *Jacques Thou*, allant à Cayenne avec 180 passagers.

Le Navire l'*Aimable Marguerite*, Capiraine *Michel*, allant aux Cayes S. Louis.

Le Senau la *Marie Angelique*, Capitaine *Legros*, & le Senau le *Roi David*, Capitaine *Vieillard*, allant à la Guadaloupe.

Le Navire la *Triomphante*, Capitaine *Quibel*, allant à Carthagène, chargé de bled.

Le Senau Espagnole le St. *Joseph*, allant à la Corogne, chargé de farine.

Le Navire l'*Amitié*, Capitaine *Hennequin*, allant à la Martinique.

Prix des grains à Montivilliers le 31 *Janvier.*

Bled, 24 ℔ 10 ß à 25 ℔ 10 ß le *sac*, pesant 360 ℔; — seigle, 12 à 12 ℔ 10 ß le sac, pesant 330 ℔; — orge, 8 ℔ 10 ß à 9 ℔ la *mine*, pesant 200 ℔; — avoine, 5 à 5 ℔ 10 ß la *mine*, pesant 120 ℔ *poids de marc*.

DE ROUEN, *le 6 Février* 1765.

Prix des denrées qui ont varié.

Amidon du Pays, 20 ℔ le *cent*; — azur fin des 4 feux, 110 ℔; — d^o. gros 102 ℔ 10 ß; — des 3 feux, 82 ℔ 10 ß; — des 2 feux, 57 ℔ 10 ß; — pâle, 52 ℔ 10 ß; bois de Campêche, coupe d'Espagne, 22 à 23 ℔; — céruse, 30 ℔; — figues de Portugal, 20 ℔; — garance non robée, 100 à 120 ℔; — huile très-fine du Port Maurice, 65 ℔; — sucre des Isles Fran-

par mes propres réflexions, il m'eſt venu quelques doutes ſur le problême propoſé.

J'ai toujours ſuppoſé qu'un inſpecteur de manufacture étoit une perſonne très-verſée dans l'art des fabrications, chargée d'étudier le gout du conſommateur au-dedans & au-dehors, & de donner aux Manufacturiers les conſeils les plus propres à les conduire à leur but, qui eſt de vendre, & à celui de l'Etat qui eſt d'occuper utilement les hommes. Mais je ne me ſerois jamais imaginé que ſes fonctions s'étendiſſent juſqu'à ſcruter les procédés de l'opération du commerce. Je crois le fait puiſqu'il eſt avancé, mais ce qui ne me paroit pas auſſi facile à comprendre dans ce récit, c'eſt le réſultat net de l'opération.

A-t-elle conſiſté à engager les Fabricans à perdre de vue le détail & l'économie de leur manufacture, pour entretenir des correſpondances directes avec les Pays de la conſommation? Ou bien a-t-on ſuſcité des concurrens aux 4 ou 5 capitaliſtes qui faiſoient le débouché de cette manufacture? Ces intrus ont ils reçu quelque faveur particuliere à laquelle les anciens capitaliſtes n'ayent pas participé? Ou bien, s'eſt-on contenté de lever les prohibitions de commercer qui exiſtent dans beaucoup d'endroits où il n'eſt pas permis d'avoir au-delà d'un certain nombre de métiers, de fabriques de telles ou telles eſpèces, de former une commendite qui feroit participer un Citoyen non privilégié aux bénéfices du commerce?

Il me ſemble que ces diverſes manieres d'enviſager le fait, ſont ſuſceptibles de conſéquences fort différentes. Car la faculté d'employer nos fonds, notre induſtrie & notre temps de la maniere qui nous convient le mieux, ſans choquer les bonnes mœurs, tient à la premiere loi des ſociétés, c'eſt-à-dire à l'exercice du droit de la propriété.

Une autre queſtion relative au calcul employé, c'eſt de ſavoir comment les nouveaux concurrens qu'on ſuppoſe avoir travaillé à crédit & vendu plus cher que les gros capitaliſtes, ont pu trouver à vendre?

Je demanderai enfin, relativement à la chute de cette fabrique, 1°. Si la quantité des matieres employées & des Ouvriers eſt diminuée, & en quelle proportion. 2°. Si aucune autre cauſe n'a concouru avec celle de l'accroiſſement du nombre des Commerçans.

Seroit-il inutile de connoître cette manufacture, pour concevoir comment l'ineptie de ceux qui ont trafiqué de ſes productions, a pu dévoiler aux Suiſſes & aux Sileſiens le ſecret du débouché des François chez l'Etranger?

Je pourrois encore ajouter quelques autres queſtions pour ſavoir ſi les gros capitaliſtes Hollandois ont toujours été tels? Comment ils ſe ſont fondés & formés? Et de tout cela je pourrois peut-être tirer aſſez de lumiere pour propoſer un autre problême, ſavoir, ſi les faits peuvent détruire une vérité, ou en d'autres termes, ſi les poſitions ſont ſouvent développées avec aſſez de préciſion pour les oppoſer victorieuſement à un principe? Enfin, j'en conclurois que le principe de la lettre inſérée au N°. 102, que je crois évident, n'eſt peut-être pas celui qui doit être employé à la ſolution du problême propoſé au N°. 11.

FOIRES *qui ſe tiennent pendant le mois de Mars* 1765.

Le premier Mars, foire franche à Bordeaux, & dure 15 jours; — le 2 à Senlis & à St. Florentin; — le 4, foire franche à Troyes, qui dure 8 jours; — le même jour à Gien ſur-Loire, à Auſance-en-Combrailles; — à Alençon, foire conſidérable de chevaux & de beſtiaux de toutes eſpèces; — à Crépy-en-Valois, foire conſidérable de chevaux, de beſtiaux de tout genre, de toiles de lin, de chanvre & de vins; — le Mardi de devant la mi-carême, à Bonneſtable-au-Maine, foire conſidérable de beſtiaux, de marchandiſes & de denrées; — le Jeudi de la mi carême, à St. Lo-en-baſſe-Normandie, à Compiegne, à Eſpernay-en-Champagne, cette derniere dure 15 jours; — le même jour à la Ferté, Aleps-en-Gatinois; — le 15 à Chaſſant-au-perche, foire conſidérable de chevaux & de beſtiaux; — le 18 à Authun-en-Dauphiné; — le 21, à Sens-en-Gatinois; — le 22, foire appellée la *Fleury*, à Nonan-en-Normandie; — le 25, à Auxerre-en-Bourgogne; — le 26, à Villenauxe-en-Champagne; — le même jour,

foire franche nouvellement rétablie pour le commerce des beſtiaux à Beaufort-en-Anjou ; — le 27, foire à Longjumeau, nommée *foire aux œufs* ; — le 29, foire à Châlons-ſur-Marne ; — le 30, foire dite *Lauzanne*, à Cholet-en-Anjou ; — le 31, jour des Rameaux, à Grenoble.

FOIRES *de baſſe Bretagne où ſe vendent les toiles du Pays.*

Le 12 Mars, foire à St. Paul-de-Leon ; le 19, à Carhais ; — le 26, à Uzel ; — le 30 à Pontivy.

AVIS DIVERS.

Il eſt arrivé au Sr. d'*Hombres*, Marchand, rue des Prouvairs à Paris, au magaſin de Montpellier & des Provençaux, 12 caiſſes de vin de Calabre, qu'il vend 36 ß la bouteille ; 6 caiſſes de vin muſcat, vrai frontignan ; — 3 caiſſes de raiſins muſcats à 3 ℔ le pot ordinaire.

Deux caiſſes de pommade de Provence à la fleur d'orange, qu'il vendra 3 ℔ 10 ß la ℔.

Une caiſſe de ſavonnettes fines, aux herbes, aux œillets, à la bergamote, à l'ambre & aux mille fleurs, qu'il vend 3 ℔ la piéce.

Il a auſſi reçu de véritable vin de Malaga, qu'il vendra 40 ß la bouteille ordinaire.

Il vient de recevoir de ce Port 8 caiſſes d'eau-de-vie de 10 ans, qu'il vendra 30 ß la bouteille.

☞ Nous avons donné dans la Gazette N°. 103, du Mardi 25 Décembre 1764, les noms de MM. les Négocians de la Ville de Dunkerque, mais comme il y a pluſieurs noms qui ne ſont point portés tels qu'ils devroient l'être, nous nous croyons obligés d'en donner aujourd'hui la correction.

Page 832, 2e. colonne, ligne 38, Ve. *Beneret & fils*, liſez Ve. BENEZET & Compagnie ; — même colonne, l. 42, *Bryex fils*, liſez BRYCX ; — même colonne, l. 51, au-lieu de *Romel & Ramonin*, liſez CHOMEL ; — CHAMONIN.

Page 833, 1re. col. l. 20, *Fuguet*, liſez FIQUET ; — même col. l. 34, au-lieu de *Keſtin & Kavers*, liſez KEETIN & HAVERS ; même p. 2e. col. 26e. l. au-lieu de *Hival*, liſez STIVAL.

ETIAGE *de la Riviere de Seine.*

Le Vendredi 8 & le Samedi 9 Février 1765, la riviere étoit à 3 pieds 10 pouces ; — le Dimanche 10, à 3 pieds 9 pouces, au-deſſus des plus baſſes eaux.

PRIX DES GRAINS *vendus dans la Halle de Paris le Samedi 9 Février 1765.*

	℔	ß	℔	ß	d.
Froment, *le ſeptier*,					
peſant 240 ℔ . . .	15		à 16	10	
pluſieurs ont vendu	11	01	à 14	15	
Seigle *le ſep.* 230 ℔	7	10	à 8	5	
Orge, *le ſep.* 190 .	7	10	à 8		
Avoine *le ſep.* 290	15		à 18		
Veſce *le ſep.* 300 .	9		à 11		
Millet *le ſep.* 280 .	19				
Navette *le ſep.* 280	23		à 28		
Chenevis *le ſep.* 165	12		à 14		
Lentilles . . .	15		à 38		
Lentilles à la Re. .	18		à 20		
Haricots . . .	10		à 28		
Haricots ronds .	14		à 17		
Pois verds . . .	11		à 35		
Pois gris . . .	11	10	à 12		
Pois blancs . . .	16	10	à 25		
Féverolles . . .	12	10	à 13	10	
Feves Suiſſes . .	15		à 28		
Feves de Marais .	18				
Sarazin	8		à 9		
Alpiſte	30				
Senevé	36				
Geniêvre	15				
Luzerne *le boiſſeau*,	11				
Farine blutée, *le boiſſeau* . .	22 ß	6 d.	à 28 ß		&.
Remoulage . .	14	3	à 30		

PRIX DES GRAINS *vendus en ſacs ſur le Port de la Grêve, du 7 au 9 Février.*

Froment, *le ſept.*	15 ℔	5 ß	à 16 ℔	ß
pluſieurs ont vend.	11	10	à 15	
Seigle.	9			
Orge.	7			
Veſce.	12			
Avoine *en ſacs*. .	16		à 16	10
Avoine *en banne*.	15		à 15	10
Farine blutée, le ſac peſant 325 ℔	22		à 31	

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Février 1765.	*Du Vendredi 8.*	*Du Samedi 9.*
Actions des Indes.	an. / 1c. a. 1180 / 2e. a. 1370	1182½
Emprunts de la Compagnie.	462	
Promesses de la Compagnie.	10	
Actions des Fermes.	985	987 ½
Troisiéme Loterie Royale.		
Lots de la troisiéme Loterie.	9e. t. 13 ½	
Duplicata de la troisiéme.		
Amortissement.	10	
Deux sols pour livre du Dixiéme.	10	10
Annuités.	426	426
Coupons d'Annuités.	85	85
Emprunt de 50 millions.	13 ¼	13
Colonies, 1759.		
Récépissé des Monnoies.	Paris 10 ½	10 ½
Époques.	10e. 11e. 18 ½	10e. à 11e. 18 ½
Canada	36 ½	36 ½
CONTRATS.		
Sur la Ville.		
A 4 p ℅		
A 3 p ℅ sur les Cuirs.		
A 3 p ℅ sur les Postes.		
Bretagne.		
Languedoc.		
Bourgogne.		
Sur le Clergé.		
Tailles { Généralité de Paris. / Généralité de Province.		
Comp. des Indes à 4 p ℅.		
CHANGES.		
Amsterdam.	56 ¼	56 ¼
Londres.	30 13/16	30 13/16
Hambourg.	179 ¼	179 ¼
Madrid.	15 5 6	15 5 6
Cadix.	15 4	15 4
Livourne.	95	95
Lyon, *Rois.*	¼ au ⅛.	⅛ au pair.

AVIS.

Cette Gazette paroît deux fois par semaine, le Mardi & le Samedi : on y insere gratis *tous les Avis relatifs au Commerce. L'abonnement est de 24 ℔ par année qui se payent d'avance. Il faut s'adresser pour le tout au Sieur* DUFRESNE, *Directeur général, au Bureau rue Montmartre. On prie d'affranchir le prix des abonnemens & des ports de lettres.*

Les personnes qui ne voudront point s'abonner, pourront les envoyer chercher au Bureau, à raison de 3 sols la feuille, contenant 8 pages.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1765.

GAZETTE DE COMMERCE.

ANNÉE 1765. Du Mardi 29 Janvier.

DU CAP FRANÇOIS *le* 14 *Nov.* 1764.

ARRIVÉE *de Navires Marchands.*

AU PORT-AU-PRINCE, le Senau le *Double Louis*, du Havre, Capitaine J. P. *Bechet*, arrivé le premier Novembre; — l'*Aurore*, de Marseille, Capitaine P. *Rose*, arrivé le 2; — les *Deux Amis*, de Cherbourg, Capitaine J. *Delamaire*, arrivé le 3; — la *félicité*, de Marseille, de 240 tonneaux, Capitaine *Antoir*, arrivé le 4.

☞ A JACMEL, le Senau la *Prospérité*, de Bordeaux, Capitaine *Belso*, arrivé le 28 Octobre.

☞ Au CAP, le Navire la *Néréide*, de Marseille, Capitaine *Blanc*, parti le 7 Juin, arrivé le 6 Novembre; — le 7, sont arrivés la *Marianne*, de Bordeaux, Capitaine *Masson*, parti le 8 Septembre; — le S. *Cast*, de Nantes, Capitaine le *Heude*, parti le 4 Mai; — la *Bretagne*, de St. Malo, Capitaine *Donjon*, parti le 22 Mai; — la *Rosalie*, de St. Malo, Capitaine *Baudry*, venant de Guinée avec 651 Noirs; — la *Marianne*, de Bayonne, Capitaine *Alsouet*, partie le 10 Septembre; — le 8 Novembre, sont arrivés le *Neptune*, de Bordeaux, Capitaine *Chaudra*, parti le 13 Juin; — le *Jeune Isaac*, du Havre, Capitaine *Legrand*, parti le premier Septembre; — le 9 sont arrivés le St. *Louis*, du Cap, Capitaine *Hervé*, parti de Bordeaux le 11 Septembre; — la Ste. *Rose* de Bordeaux, Capitaine *Daguerre*, partie le 21 Septembre; — le 10 sont arrivés l'*Heureux*, de St. Malo, Capitaine *Delachoue*, parti de la Martinique le 30 Octobre; — le *Jean-François*, de Bordeaux, Capitaine *Dufau*, parti le 11 Septembre; — le St. *Roch*, de Bordeaux, Capitaine *Audoire*, parti le 25 Septembre, arrivé le 11; — le *Hardy*, de Nantes, Capitaine *Hardy*, parti le 2 Septembre, arrivé le 13 Novembre.

NAVIRES *en expédition.*

☞ Au PORT-AU-PRINCE, le Navire le *Magnifique*, Capitaine *Sibron*, pour Bordeaux; — le St. *François*, Capitaine *Georget*, pour Nantes.

☞ Au CAP, l'*Aimable Rosalie*, de Bayonne Capitaine *Lafargue*; — l'*Harmonie*, de Bordeaux, Capitaine *Seignouret*; — le S. *Pierre* & S. *Paul* de Marseille, Capitaine *Peix*, pour Bordeaux; — le S. *Jean*, *dit le Vendôme*, du même Port, Capitaine *Lieutau*.

PRIX *des marchandises de la Colonie.*

☞ Au PORT-AU-PRINCE, sucre blanc, 60 à 66 ℔ le *cent*; — commun, 40 à 58 ℔; brut, 34 à 35 ℔; — coton, 165 ℔ le *cent*; indigo bleu, 7 ℔ à 7 ℔ 10 ß la ℔; — indigo cuivré, 6 ℔ à 6 ℔ 5 ß; — caffé, 15 à 16 ß; — piastres gourdes, 33 p $\frac{0}{0}$ perte.

☞ A LÉOGANE, sucre blanc, 60 à 66 ℔ le *cent*; — commun, 42 à 57 ℔; — brut, 33 à 34 ℔; — coton, 165 ℔; — indigo bleu, 7 à 7 ℔ 15 ß la ℔; — cuivré, 6 ℔ 5 ß à 6 ℔ 10 ß; — caffé nouveau, 15 à 16 ß 6 ₰, rare.

☞ A St. MARC, sucre blanc, 55 à 60 ℔ le *cent*; — commun, 42 à 50 ℔; — brut, 30 à 33 ℔; — coton, 140 à 150 ℔; — in-

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

digo bleu, 6 ℔ 10 ß à 7 ℔ la ℔; — cuivré, 5 ℔ 10 ß à 6 ℔; — caffé nouveau, 14 à 15 ß; — vieux, 12 ß à 12 ß 6 d. ☞ A l'Arcahaye, ſucre blanc, 60 à 62 ℔; brut, 33 à 34 ℔; — coton, 160 ℔ le *cent*; indigo, 6 ℔ 10 ß la ℔. ☞ Au Cap, ſucre blanc, 58 à 65 ℔; — ſucre de ſirop fin térré, 58 à 61 ℔; — ſucre commun, 50 à 55 ℔; — brut, 32 à 34 ℔; — coton, 170 à 180 ℔ le *cent*; — cuirs, 7 ℔ 10 ß à 9 ℔ la *piéce*; — indigo bleu, 7 ℔ 10 ß à 8 ℔; — cuivré, 6 ℔ à 6 ℔ 10 ß; — caffé nouveau, 15 à 15 ß 6 d.; — vieux, 12 à 14 ß la ℔; — piaſtres gourdes, 34 à 35 pour cent perte.

Prix des Marchandiſes de France.

☞ Au Port-au-Prince, vin vieux, 180 à 200 ℔ la *barrique*; — vin nouveau, 130 à 150 ℔; — farine de Moiſſac, 70 ℔ le *barril*; — ſavon 60 ℔ le *cent*. ☞ A Léogane, vin vieux, 240 ℔; — nouveau, 110 à 130 ℔; — farine de Moiſſac, 85 ℔; — ſavon, 60 ℔. ☞ A St. Marc, vin vieux, 240 à 250 ℔; nouveau, 170 à 180 ℔; — farine de Moiſſac, 90 à 100 ℔; — ſavon, 55 à 60 ℔. ☞ Au Cap, vin vieux, 200 ℔; — vin nouveau, 100 à 120 ℔; — farine de Moiſſac, 66 à 70 ℔; — ſavon, 45 ℔.

Cours *du fret.*

☞ Au Port-au-Prince, ſucre, 10 d. par ℔; — indigo, 24 d.; — caffé, 12 à 15 d.; coton, 24 à 30 d. par ℔. ☞ A Leogane, ſucre, 12 d.; — indigo, 18 à 20 d.; — caffé 15 d.; — coton, 30 à 36 d. par ℔. ☞ Au Cap, ſucre blanc, 8 à 10 d.; — brut, 10 à 12 d.; — indigo, 18 à 24 d.; caffé 10 à 12 d.; — coton, 24 à 30 d. par ℔.

Morts.

☞ Le Sr. Joseph Peyrottes de Soubés, ci-devant Arpenteur général dans le Reſſort du Conſeil ſouverain du Port au-Prince, & depuis Ingénieur ordinaire au département de St. Marc, y eſt décédé le 22 Octobre dernier.

☞ J. B. Tombraire, natif de la ville de St. Malo, eſt mort à Jacmel le 14 Octobre dernier, âgé de plus de cent ans: il s'étoit trouvé en qualité de Soldat au malheureux combat de la Hogue, en 1692.

De la Martinique *le 23 Nov. 1764.*

Prix des denrées de la Colonie.

Sucre, premiere qualité, 70 à 72 ℔ le *cent*; — ſeconde, 66 à 68 ℔; — 3e. 62 à 64 ℔; — commun, 58 à 58 ℔; — têtes, 42 à 44 ℔; — bruts, 30 à 33 ℔; — coton, 180 ℔ le *cent*.

Caffé fin verd, 20 à 21 ß la ℔; — caffé ordinaire, 18 ß 6 d. à 19 ß 6 d.; — cacao, 15 à 16 ß la ℔; — lettres de change de Cayenne ſur le tréſor royal, 30 pour *cent*.

Prix *des marchandiſes de France.*

Bœuf, premiere qualité, 100 à 105 ℔ le *barril*; — bœuf ordinaire, 80 à 84 ℔; farine normande, 45 à 48 ℔ le *barril*; chandelles, 15 à 18 ß la ℔; — beurre en quarts, 60 ℔; — ſuif en frequins, 75 ℔ le *cent*; — langues en demi-barril, 66 ℔; — petit ſalé en quarts, 30 ℔; — maquereaux en quarts, 18 ℔; — marmites de fer, 7 ß 6 d. le *point*; — toiles Bretagnes de 1300 ℔ juſqu'à 2000 ℔ la *balle*; — toiles de Morlaix, 150 ℔ la *piéce*; — brins $\frac{7}{8}$, 50 ß l'*aune*; — $\frac{3}{4}$, 40 ß l'*aune*; — ſiamoiſes de $\frac{3}{4}$, 3 ℔; — de $\frac{7}{8}$, 3 ℔ 10 ß l'*aune*; — gingas de Normandie, 30 ß; — gingas de Lille, 45 ß; — grosforts, 34 ß l'aune; — toile de Laval, 50 à 52 ℔ la *piéce*; — de Vimoutiers, 3 ℔ 7 ß 6 d. l'*aune*; — toiles de fougeres, 26 ß l'*aune*; — mouchoirs de fil de $\frac{11}{16}$, 45 ℔; — d°. de $\frac{5}{8}$, 30 ℔ la *piéce*; — clouds, 70 ℔ le *cent*.

Proces verbal *de l'épreuve du reméde préſervatif contre la morve des chevaux.*

Le préſervatif contre la morve des chevaux, inventé par M. de Sind, premier Ecuyer de S. A. E. de Cologne, & Colonel d'un Régiment de Cavalerie, &c. ayant acquis beaucoup de célébrité par diverſes expériences; Son Excellence M. le Marquis de Bauſſet, Miniſtre plénipotentiaire du Roi très-Chrétien, près Sadite Alteſſe Electorale, propoſa à Monſeigneur le Duc de Choiſeul, l'acquiſition d'un reméde ſi utile, & fut chargé d'en ordonner une épreuve en grand, conjointement avec M. le Marquis de Noé, Brigadier & Colonel du Régiment d'Orléans, Cavalerie.

Il fut convenu entr'eux qu'on prendroit une vingtaine de chevaux exempts de tout

ſoupçon de morve, que le reméde préſervatif ſeroit adminiſtré au plus grand nombre de ces chevaux, & qu'on les mettroit tous enſemble dans une même écurie avec un ou pluſieurs chevaux véritablement morveux, en prenant les ſoins néceſſaires pour étendre à tous la communication de la morve.

Il devoit réſulter de cette expérience, que ſi tous les chevaux qui avoient uſés du préſervatif, reſtoient exempts de morve, & ſi tous ceux qui n'en avoient fait aucun uſage étoient atteints de la maladie, la bonté du reméde ſeroit pleinement conſtatée.

M. le Duc de Choiſeul donna ſon approbation à ce plan, & en ordonna l'exécution.

On fut arrêté aſſez long-tems par la difficulté d'avoir des chevaux. Enfin dans le courant de Décembre de l'an 1762, M. Gayot, Intendant de l'Armée, envoya à Bonn 19 chevaux vieux, maigres & dans un état de miſere & de dépériſſement. Quelques-uns avoient la gale & la teigne, & on avoit lieu de craindre qu'ayant paſſé par des Pays infectés de morve, ils n'euſſent couché dans plus d'une écurie ſuſpecte.

L'épreuve devoit ſe faire dans le village de Poppelſdorff près de Bonn: ce village ne fourniſſoit aucune des commodités néceſſaires. On fut obligé d'y former une écurie avec des planches, ce qui expoſoit les chevaux à tout le froid d'un Hiver des plus rigoureux, circonſtance qui ne pouvoit manquer de diminuer l'effet du reméde; la chaleur ou du moins la température de l'air contribuant beaucoup comme l'on ſait, à l'action des drogues deſtinées à épurer la maſſe du ſang.

Malgré tous ces obſtacles, M. de Sind n'héſita point à faire l'eſſai de ſon reméde ſur ces chevaux. Il les laiſſa repoſer juſqu'au 10 de Janvier. Pendant ce temps là M. le Marquis de Bauſſet lui propoſa un nouveau plan qui tendoit à rendre l'épreuve encore plus exacte.

Il fit numéroter les 19 chevaux, & les numéros frappés ſur de petites feuilles de fer blanc, furent attachés aux crins de la queue & cachetés. Les 14 premiers numéros furent conſacrés à éprouver la contagion du cheval morveux. De ces 14 chevaux, 12 prirent le préſervatif, & les 2 autres furent expoſés ſans avoir pris le reméde. Les 5 derniers numéros furent laiſſés dans une écurie ſéparée, & on les deſtina à éprouver la contagion de l'écurie infectée après qu'on en auroit tiré tous les chevaux de la premiere épreuve. Comme ce dernier plan ne fut propoſé qu'un peu tard, le reméde avoit déjà été adminiſtré une ou deux fois à tous les chevaux, à l'exception des 2 deſtinés à prendre la morve.

Le cheval morveux qu'on avoit choiſi pour communiquer le venin, fut examiné avec ſoin. La qualité de la matiere qu'il jettoit, & les chancres dont ſes naſeaux étoient remplis, garantirent ſuffiſamment que la morve étoit de l'eſpèce la plus maligne.

Le 10 Janvier 1763, les 14 premiers chevaux furent mis dans l'écurie avec le cheval morveux, & y reſterent juſqu'au 23 du même mois. Le nommé Deſlaurier, Dragon du Régiment de Choiſeul, Compagnie de Bauſſet, avoit été envoyé à Poppelſdorff pour veiller aſſidument aux détails de cette épreuve. On lui ordonna de promener chaque jour le cheval morveux dans l'écurie, de l'approcher ſucceſſivement de chacun des chevaux mis à l'épreuve, & de les faire boire tous dans le même ſeau, afin qu'aucun ne fût à l'abri de la communication. Il fit plus, & ſans en avoir reçu l'ordre, il frotta pluſieurs fois avec du foin les naſeaux du cheval morveux remplis de matiere, & donna ce foin à manger aux autres chevaux.

Dès les premiers jours les deux chevaux qui n'avoient point uſé du préſervatif, donnerent des ſignes de morve par des glandes au-deſſous de la ganache, & par un écoulement de matiere virulente par les naſeaux. Leſdits deux chevaux avoient été examinés avant l'épreuve, & trouvés l'un & l'autre parfaitement ſains, ainſi qu'il en conſte par un procès verbal en régle.

Les 12 qui avoient uſé du préſervatif, ont conſtamment réſiſté à une communication procurée avec tant d'art. Ceux qui avoient la gale & la teigne en ont été gueris. Quelques-uns ont jetté la gourme pendant 4 ou 5 jours. Ces accidens prouvoient que le ſang de ces chevaux étoit diſpoſé à la corruption, & par conſéquent

qu'il n'en étoit que plus ſuſceptible du VIRUS morveux. Cependant aucun des 12 n'a été atteint de la morve.

Le 23 Janvier on ota les 14 chevaux de l'écurie infectée : on mit les 2 qui avoient pris la morve dans une écurie à part, & les 12 autres furent mis enſemble dans une autre écurie. Depuis cette époque, les 2 chevaux qui avoient pris la morve, ont toujours été en dépériſſant, tandis que les 12 autres ſe ſont rétablis de jour en jour. De ces 12, à la vérité, 2 ſont morts aſſez ſubitement peu de tems après avoir ſubi l'épreuve. On les a ouvert en préſence de Maréchaux experts jurés, & il conſte par le Procès verbal qui en a été fait, que ces 2 chevaux ſont morts d'une maladie accidentelle, & que leurs viſceres examinés crupuleuſement n'ont donné aucun ſigne de morve.

Le cheval morveux qui avoit ſervi à l'épreuve, mourut le 15 Février. Il fut ouvert en préſence des mêmes Maréchaux, & il conſte par leur Procès verbal que tous ſes viſceres furent trouvés ulcérés & corrodés par le VIRUS morveux.

Les 5 derniers chevaux furent mis le 28 Février à l'épreuve de l'écurie infectée. Quatre de ces chevaux avoient pris le préſervatif avec les premiers 12 chevaux, & le cinquiéme n'en avoit avalé qu'une ou deux priſes avant qu'il fût queſtion du dernier plan. Les 4 chevaux ſont ſortis après cinq jours de cette écurie ſans aucune atteinte de morve, & ont été réunis aux chevaux préſervés de la premiere épreuve. Le cinquiéme auſſi mis dans une écurie à part, n'a donné conſtamment d'autre ſigne de morve qu'une glande peu conſidérable à la ganache.

Le 1er. des chevaux qui avoient pris la morve, mourut le 14 Mars. Le lendemain ouverture faite de ſon corps, on trouva preſque tous les viſceres remplis d'une matiere jaunatre & purulente, ainſi qu'il eſt atteſté dans un Procès verbal.

Le 8 Mars M. de Sind fit venir de Cologne des Maréchaux experts jurés, pour vérifier l'état de chacun des chevaux qui avoient été mis aux différentes épreuves. Ils ne voulurent rien décider, & demanderent un délai de 15 jours pour être plus aſſurés dans leur déciſion.

Le ſecond des chevaux qui avoient pris la morve, eſt mort le 22 Mars. Le lendemain ouverture faite de ſon corps, on a trouvé les poumons ulcérés & en état de corruption, dans un des ventricules du cœur une eſpèce de ſac rempli de matiere jaunatre, la trachée artere, verte & purulente dans la partie de plus près des poumons, les chairs autour des côtes toutes vertes & livides, le ſang en pluſieurs endroits comme de la boue. On a trouvé peu de matiere dans le ſinus frontal, parce que le cheval avant que de mourir en avoit beaucoup jetté par les naſeaux en un ſeul écoulement.

Le 26 Mars les Maréchaux experts jurés de Cologne ſe ſont rendus à Poppelſdorff, & après avoir fait l'examen des chevaux, ils ont atteſté par leur certificat, n'avoir trouvé dans les 14 chevaux aucun ſigne de morve, ni aucune marque qui put les faire ſoupçonner d'avoir contracté cette maladie.

Le cheval expoſé à l'écurie infectée, & ſuſpect de morve a été tué & ouvert en préſence de ces Maréchaux. Ses viſceres ont paru auſſi ſains que ceux d'un poulain naiſſant, ce qui prouve le grand effet du reméde, puiſque ce préſervatif pris une ou deux fois, long-tems avant l'épreuve, a détruit totalement l'effet de la communication.

Avant que de procéder à l'épreuve, M. le Marquis de Bauſſet avoit écrit à Lyon à M. Bourgelat pour ſavoir de lui quel étoit le laps de tems après lequel on étoit aſſuré, que des chevaux expoſés à la communication de la morve, n'en avoient reçu aucune atteinte. M. Bourgelat répondit que le terme ordinaire étoit de 40 jours, mais que pour plus grande ſureté il étoit d'avis qu'on le prolongeât juſqu'à deux mois.

Cette derniere condition a été remplie, puiſque les chevaux ſortis de l'épreuve de la communication le 23 Janvier, ont été gardés juſqu'au 28 Mars, jour auquel ils ont été mis en vente,

On donnera l'ordinaire prochain l'explication de la propriété de l'électuaire préſervatif contre la morve des chevaux, &c.

DE LONDRES *les* 8 & 11 *Janvier* 1765.

EXTRAIT *des Gazettes Angloiſes.*

On ſait par des avis envoyés au Bureau de l'Amirauté de Londres, que le 25 Décembre il y a eu à Huttoft un coup de vent

terrible, dans lequel le Navire le St. *Nicolas*, Capitaine *Robert Airſom*, freté de Peteſbourg pour Londres avec un chargement de fer & de chanvre, a été jetté à la côte de Lincolnshire, environ à 7 lieues du côté méridional de Sparn. Le bâtiment a reſté ſur la vaſe, on penſe qu'il a été avarié dans ſa quille.

Un bâtiment Suédois commandé par *Jacob Stemdſtroin*, & parti de Gothland pour la Hollande, a échoué dans le Sund le 20 Décembre dernier.

Le 10 du mois paſſé, le bâtiment de *Jean Aris Kok*, freté à Stetin pour Archangel, a eu le même accident ſur la côte de France, près de Fremblude.

Le *Vrai Amour*, Capitaine *Magnus Nicolſan*, freté à Londres pour Dublin, a péri ainſi que l'équipage dans la Baye de Gerrem, près de Falmouth, une partie de la coque du Navire a été jetté ſur le rivage où on ſuppoſe qu'on aura ſauvé un peu de fer, faiſant partie de ſon chargement.

Un autre bâtiment, Capitaine *Hoyan*, partant de Londres pour Dublin où il portoit diverſes ſortes de marchandiſes, s'eſt perdu derniérement en allant à Werford, tout l'équipage s'eſt noyé.

On écrit d'Hambourg le 26 Décembre, qu'il ſe trouve beaucoup de grains noirs dans le riz & dans le froment de la récolte derniere; la Faculté de Médecine de cette ville a décidé que ces ſortes de grains étoient très-pernicieux pour les hommes & pour les beſtiaux; en conſéquence les Magiſtrtas ont rendu une Ordonnance qui défend aux Meuniers, ſous peine de payer une amende conſidérable, de moudre de pareils grains.

Les dernieres lettres de Virginie font beaucoup de plaintes des mouſquets & fuſils exportés depuis quelques mois d'Angleterre dans cette Colonie. Les Colons comme les Sauvages en éprouvent ſouvent d'étranges accidens, parce qu'ils crevent dans leurs mains,

On écrit de Rome que la derniere inondation du Tibre, & l'impétuoſité de ſon cours, a jetté ſur le rivage nombre de piéces antiques curieuſes: il eſt probable que depuis bien des ſiécles elles étoient enfouies dans ce fleuve. Il y avoit entr'autres curioſités deux petites ſtatues de bronze tout à-fait finies, l'une repréſente Cléopatre & l'autre Eſculape.

On apprend de Liſbonne qu'on y équipe en toute diligence trois eſcadres qui doivent inceſſamment appareiller, l'une pour Goa où elle tranſportera des troupes & des munitions; la ſeconde pour le Breſil, & la troiſiéme pour Mazagan ſur la côte d'Afrique.

On écrit de Newcaſtle qu'on y a reçu depuis peu commiſſion de Liſbonne, pour acheter 2 bâtimens neufs, très-forts d'échantillon, qui étoient deſtinés pour le commerce du charbon de terre; les Portugais doivent les employer à la pêche de la baleine qu'ils feront à Granland.

De Briſtol le 9 Janvier, le Capitaine *Carrin*, commandant la *Bonne volonté*, venant de Waterford, eſt entré ici dimanche dernier avec le *Fort Royal*, Cap. *Maver*: il rapporte avoir vu périr 8 jours auparavant ſur la côte de Werdford, 7 Navires, dont 3 avec leurs équipages; il y avoit parmi eux un bâtiment chargé d'oranges & de fruits; un autre de peaux & de cuirs, & les 2 autres du Port de Waterford.

Un Canonier ſervant à bord d'un Vaiſſeau de guerre, vient d'inventer une machine avec laquelle on peut débarraſſer aiſément un Vaiſſeau dans le plus gros tems, lorſqu'il a eu le malheur de perdre ſon gouvernail. L'appareil de la machine, & la maniere de l'employer, eſt plus facile que celle dont on s'eſt ſervi à bord d'un Vaiſſeau de 60 canons, qui a eu pareil accident en revenant de Terre-neuve.

PRIX *des grains à Londres le* 11 *Janvier.*

Le Froment, 40 à 44 ß *ſterl.* le *quarter*, peſant environ 444 ℔ *poids de marc*; — le riz, 22 à 24 ß; — le malt, 22 à 28 ß; — l'orge de 20 à 22 ß; — l'avoine, 15 à 17 ß 6 *ſterlings.*

On écrit de Cork le 27 Décembre, que le Capitaine *Denaran*, commandant le St. *Patrice*, de ce Port, arrivé depuis peu de Nantes, rapporte que peu avant ſon départ de ladite Ville, deux ou trois bâtimens venant du Cap François y étoient arrivés. Que les Capitaines avoient dit que peu après avoir paſſé la Bermaude, ils ont eu connoiſſance d'un bâtiment ſur lequel ils ont fait porter, & qu'ils ont reconu être un gros bateau Vermudien, dans lequel il y avoit 25 Anglois entiérement bien armés de mouſquets, de piſtolets &

de coutelas; que n'ayant pu tirer d'eux de réponſe ſatisfaiſante, ſur leur navigation, ils les ont mis aux fers & les ont diſtribués dans les trois Navires, 15 d'entr'eux qui éroient à bord des deux bâtimens, ont été mis en priſon au débarquement; mais ils n'ont pu être interrogés ſur le champ, à cauſe des vacances du Parlement. Depuis l'arrivée du 3e. Navire qui a ramené les dix autres, ils ont tous été interrogés & envoyés en Angleterre avec les procédures faites à cette occaſion pour y achever leur Procès. Il a été reconnu que leur intention, qu'on a heureuſement prévenue, étoit de ſe faire pirates.

On mande de Plimouth le 5 Janvier, qu'on ſait que le bâtiment François qui s'eſt perdu depuis peu à la pointe E. du rocher nommé *Lebolt*, ſe nommoit le *Dunkerque*, Me. Jean Paiſſia, parti de Marſeille pour le Port de Dunkerque avec un chargement de ſavon, de coton & d'huile. L'équipage étoit de 13 hommes dont 8 ſe ſont noyés, & les autres ont été ſauvés par des Payſans.

On aprend d'un particulier arrivé derniérement de la Havane, que le port y eſt fermé & barricadé par une chaine immenſe qui eſt poſée à l'entrée de la riviere, qu'il faut 3000 hommes pour la lever par le moyen des cabeſtans & autres machines établies ſur les rivages oppoſés.

Un Officier de marine bien connu dans le monde littéraire, s'eſt offert pour tenter dans la ſaiſon convenable, le paſſage dans la mer du Sud par le N. O. Il penſe que les découvertes faites depuis quelques années dans la navigation, lui donnent ſuffiſamment lieu de ſe flatter d'un ſuccès dans ſon entrepriſe.

De Marseille *le* 19 *Janvier* 1765.

Prix des marchandiſes qui ont varié le 12 *Janvier.*

Anis d'Alicante, 24 à 25 ℔ le *cent*; — alquifoux, 14 à 15 ℔; — amandes, 30 à 31 ℔; — cendre de Sicile, 11 ℔ 5 ß; — cire du Levant, 144 à 150 ℔; — canefice, 16 ℔; — coton fin filé de Jéruſalem, 41 écus de 3 ℔ 4 ß; — coton en laine d'Acre, 110 à 112 ℔; — encens, 81 ℔ à 84 ℔; galles d'Alep & de Tripoly, 141 écus de 3 ℔ 4 ß la *charge*, peſant 243 ℔ *poids de marc*; — galles de Smyrne blanches, 230 ℔ le *cent*; — gomme arabique, 70 ℔; huile de Provence, 30 à 37 ℔; — huile fine de riviere, 43 à 44 ℔; — d°. demi fine, 41 à 43 ℔; — fine de fabrique, 39 à 41 ℔; — laines d'Eſpagne, 40 à 75 ℔; laines de Barbarie, 17 à 26 ℔; — laines du Levant, 28 à 41 ℔; — poivre 116 ℔; riz du Levant, 16 ℔ 10 ß; — ſucres aſſortis, 43 à 44 ℔; — ſavon madré, 24 ℔ 10 ß; — ſuif d'Italie, 33 à 34 ℔; — verdet ſec, 124 à 125 ℔ le *cent*.

Caffé de la Martinique, 10 à 13 ß la ℔; caffé du Cap, 9 à 12 ß 6 d.; — caffé de Bourbon & de Cayenne, 12 à 13 ß 6 d.; cacao de Caraque, 26 ß; — cacao des Berbices, 24 ß; — Cacao de Maragnan & de la Martinique, 12 à 13 ß; — cochenille, 20 ℔ 15 ß; — jalap, 40 ß; — indigo de Guatimala, 6 à 9 ℔ 10 ß; — girofle, 8 ℔ 7 ß 6 d.; — muſcade, 7 ℔ 7 ß 6 d.

De Bordeaux, *le* 19 *Janvier* 1765.

Prix de quelques marchandiſes qui ont varié.

Caffé fin nouveau de St. Domingue, 14 à 15 ß la ℔; — d°. Marchand, 12 ß; indigo cuivré fin marchand, 5 ℔ 5 ß à 5 ℔ 10 ß.

Le froment, 9 ℔ 15 ß à 10 ℔ 5 ß le *boiſſeau*, peſant 120 ℔ poids de marc; — ſeigle du Pays, 7 ℔ 15 ß à 8 ℔.

Arrivée *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port le 12 & le 15 Janvier, les Navires l'*Angélique*, de Bordeaux, de 300 tonneaux, Capitaine ſs. Fonfrede, venant de St. Domingue; le St. *Antoine des Ames*, de Bordeaux, de 200 tonneaux, venant du Cap, chargés de 282 barriques de ſucre brut; — de 204 barriques de ſucre terré; — d'un boucaud, 230 futailles, 7 barriques, 2 quarts & 1 barril de caffé; — de 7 boucauds, 45 futailles, 21 barriques, 7 tierçons, 4 ancres, 12 quarts & 2 barrils d'indigo; — d'une caiſſe de caret; — de 3 balles de coton; — de 5 barrils de confitures; — de 4 caves de ſirop; — de 2 caiſſes de liqueur; — d'un grenier de bois de Campêche; — de 35 ballotins de peaux de parchemin; — d'un barril de vieux cuivre; — d'une romaine & 24 ℔ de fil de retour.

Il eſt auſſi arrivé dans ce Port le 15 Janvier, le *Télémaque*, de Bordeaux, de 55 tonneaux, Capitaine Jn. *Morlon*, venant de Cayenne, chargé de 7 futailles

& 40 barriques de rocou ; — de 9 quarts, 1 caiſſe, 3 barrils & 1 ſac de caffé ; — d'une barrique de cacao ; — d'une balle de coton ; — d'un caiſſon & d'un pot de confitures.

DU HAVRE *le* 20 *Janvier* 1765.

Il eſt entré dans ce Port le 15, juſques & compris le 18 Janvier, 7 Navires, ſavoir ; le Navire le *Caſimir*, venant du Banc de Terre-neuve, chargé de morue.

Le Navire l'*Aimable Suzanne*, Capitaine *Bellanger*, venant de la Martinique, chargé de 196 barriques, 8 tierçons, 27 quarts de ſucre terré ; — de 160 balles & 24 ballots de coton ; — de 57 barriques, 12 tierçons, 18 quarts & 179 ſacs de caffé ; — de 4 quarts de caret ; de 5 barriques & 2 quarts de cacao ; — de 67 caiſſes de liqueurs ; & de 40000 ℔ de bois de Campêche.

Les Navires la *Bien-aimée Françoiſe*, Capitaine *Lefebvre*, & l'*Eſpérance*, Capitaine A. *Leger*, venant, le premier de la Guadaloupe, & le ſecond de la Martinique & de la Guadaloupe, chargés de 381 barriques, 3 tierçons, 12 quarts de ſucre terré & commun ; — de 25 barriques de ſucre brut ; — de 20 barriques, 18 tierçons, 108 quarts & 268 ſacs de caffé ; — de 115 balles & ballots de coton ; d'une caiſſe de cacao ; — de 864 buches de bois de Campêche ; — de 4 barrils de confitures ; de 9 caves de ſirop.

Le Navire l'*Artibonite*, Capitaine *Thomas*, venant de St. Marc ; — le Navire le *Maréchal de Luxembourg*, Capitaine *Bremond*, venant du Cap, & le Senau l'*Argonaute*, Capitaine *Chambrelan*, venant du Port-au-Prince, chargés de 97 batriques, 1 quart de ſucre brut & 128 barriques, 5 quarts de ſucre terré, avec acquit de guinée ; — de 220 barriques de ſucre terré ; — de 90 barriques, 3 tierçons, 3 quarts, un ancre de ſucre brut ; de 96 barriques, 1 futaille, 3 tierçons, 1 quart de ſucre blanc ; — de 419 balles & 214 ballotins de coton ; — de 6 boucauds, 128 futailles, 15 barriques, 3 tierçons, 110 quarts & 1 petit barril d'indigo ; — de 3 boucauds, 77 futailles, 2 barriques, 3 tierçons, 26 quarts & 90 ſacs de caffé ; — de 10 quarts, 5 ſacs de caret ; — de 78 madriers de bois d'Acajou.

Il eſt ſorti de ce Port le 20, la *Geneille*, Capitaine *Deſchênes Fichet*, allant à St. Brieu ; & le Senau la *Reine du Midi*, Capitaine *Lemaître*, allant à Saint Malo.

NAVIRE *en armement.*

Le Navire le FRANÇOIS ELIZABETH, du port de 170 tonneaux, armé en Pinque, batterie, en entrepont, 14 hommes d'équipage, commandé par le Capitaine JOILLE, fils, eſt actuellement en charge au Port du Havre, pour aller en droiture à Marſeille, & partira à la fin de ce mois. Ceux qui voudront y paſſer ou charger des marchandiſes à fret, s'adreſſeront à Rouen, à M. *Cardevacque*, Négociant, rue de la Vicomté. Au Havre, à M. le *Monnier*, Négociant.

VENTE *publique.*

On procédera au Havre le 4 Février prochain, 10 heures du matin, à la vente au plus offrant & dernier enchériſſeur d'une partie de 92 barriques de ſouffre, en gros & petit canon, repoſtée dans les magaſins de M. *Pierre Famin*.

Les conditions de payement ſeront expliquées lors de la vente.

Prix des grains à Montivilier le 17 *Janvier.*

Froment, 23 à 24 ℔ 10 ß le *ſac*, peſant 360 ℔ ; — ſeigle, 12 à 13 ℔ le *ſac*, peſant de 330 à 336 ℔ ; — orge, 8 à 8 ℔ 10 ß la *mine*, peſant 200 ℔ ; — avoine, 5 ℔ la *mine*, peſant 120 ℔, le tout *poids de marc*.

Quarante-neuviéme Tirage de la Loterie de l'Hôtel de Ville, du 25 *Janvier* 1765.

NUMÉROS.	LOTS.
36444. . . .	. . . 50000 ℔.
30752. . . .	. . . 20000.
24975. . . .	. . . 10000.
39008. . . .	. . . 10000.

ETIAGE *de la Riviere de Seine.*

Le Vendredi 25 Janvier 1765, la riviere étoit à 5 pieds 8 pouces ; le Samedi 26, à 5 pieds 5 pouces ; — & le Dimanche 27, à 5 pieds 2 pouces, au-deſſus des plus baſſes eaux.

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Janvier 1765.	*Du Vendredi 25.*	*Du Samedi 26.*
Actions des Indes.	an. 1192 1/2 / 1e. a.	1192 1/2
Emprunts de la Compagnie.		460
Promeſſes de la Compagnie.	10	10
Actions des Fermes.	977 1/2	970
Troiſiéme Loterie Royale.	790	790
Lots de la troiſiéme Loterie.	8e. t. 13	5e. t. 12 1/2
Duplicata de la troiſiéme.		
Amortiſſement.		10
Deux ſols pour livre du Dixiéme.		10
Annuités.	430	429
Coupons d'Annuités.	86	86
Emprunt de 50 millions.	13	13
Colonies, 1759.	20	
Récépiſſé des Monnoies.		
Époques.		10e. 17 1/2
Canada	36	36
CONTRATS.		
Sur la Ville.		
A 4 p 0/0		
A 3 p 0/0 ſur les Cuirs.		
A 3 p 0/0 ſur les Poſtes.		
Bretagne.		
Languedoc.		
Bourgogne.		
Sur le Clergé.		
Tailles Généralité de Paris.		
Tailles Généralité de Province.		
Comp. des Indes à 4 p 0/0.		
CHANGES.		
Amſterdam.	56 1/4	56 1/4
Londres.	31	31
Hambourg.	178 1/4	178 1/4
Madrid.	15 6	15 6
Cadix.	15 5	15 5
Livourne.	94 1/2 7/8	94 3/4 7/8
Lyon, Rois.		

AVIS.

Cette Gazette paroît deux fois par ſemaine, le Mardi & le Samedi : on y inſere gratis *tous les Avis relatifs au* Commerce. *L'abonnement eſt de* 24 ℔ *par année qui ſe payent d'avance. Il faut s'adreſſer pour le tout au Sieur* DUFRESNE, *Directeur général, au Bureau rue Montmartre. On prie d'affranchir le prix des abonnemens & des ports de lettres.*

Les perſonnes qui ne voudront point s'abonner, pourront les envoyer chercher au Bureau, à raiſon de 5 *ſols la feuille, contenant* 8 *pages.*

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1765.

GAZETTE DU COMMERCE.

ANNÉE 1765. Du Mardi 28 Mai.

De Stockolm, *le* 15 *Avril* 1765.

QUelques soient les couleurs que plusieurs personnes ont employées pour peindre l'état malheureux de ce Royaume, le commerce & la navigation y sont plus florissans dans certains endroits qu'ils ne l'ont peut-être jamais été. Il y a présentement sur les chantiers d'Alt Carlby en Finlande 19 vaisseaux pour le compte des Marchands de cette seule Ville.

On voit ici un Extrait du Protocolle du Comité secret, touchant l'administration des sieurs Kierman & le Febvre. Il y est dit que ces Banquiers se sont emparés de tout l'argent comptant que renfermoient les coffres de la Banque; qu'il leur a passé par les mains plusieurs tonnes d'or pour lesquelles ils n'ont payé aucun intérêt; qu'ils ont reçu une partie des subsides payés à l'Etat, & dont ils n'ont produit de compte que pour la moitié, & qu'au lieu de faire baisser le cours du change, ils l'ont au contraire fait hausser jusqu'à 80, 90, & même 100 marcs; ce qui leur a rapporté considérablement. Le Comité voyant que ces deux Banquiers avoient tiré de la Banque des sommes considérables d'argent pour faire baisser le cours du change & pour introduire des especes dans le Royaume sans néanmoins pouvoir parvenir à ce but; il a décidé que lesdits Banquiers seroient condamnés à payer à la Banque, 1°. l'intérêt de ces sommes proportionnellement au temps qu'ils les ont eues entre leurs mains; & 2°. la différence qu'il y a eue entre la valeur des especes & leurs billets pendant le temps qu'ils ont donné du papier au lieu d'argent comptant.

De Londres *le* 15 *Mai* 1765.

La Machine pour tirer l'eau des vaisseaux, inventée par M. Charles Douglass Bowden, Député Maréchal de l'Amirauté, a été éprouvée le 11 de ce mois à bord du vaisseau de guerre *la Surprise*, à Deptfort, devant le Comité des Méchaniciens Membres de la Société pour l'encouragement des Arts, &c. Cette Machine fit sortir du vaisseau près de deux tonnes d'eau en une minute & demie, outre une grande quantité qui se perdit & que l'on ne put pas mesurer, mais que l'on suppose, par un calcul modéré, être de plus d'une tonne. Cette invention a attiré l'admiration de toutes les personnes qui étoient présentes, & on la regarde comme très-utile pour la navigation.

L'on mande de Dublin que le nombre de bâtimens équipés dans le Port de cette Ville pour la pêche de Terre-Neuve est de quarante-trois, qu'il en est parti trente-six de Corck & dix-neuf de Waterford pour la même pêche.

L'on achette actuellement une grande quantité de chenevis qui sera embarqué pour Minorque, le sol ayant été trouvé très-favorable pour la culture de cette graine, d'après différentes expériences qui en ont été faites.

Un vaisseau Hollandois, d'Amsterdam pour Saint-Malo, a rencontré dans son

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

trajet une table flottante. L'on a trouvé dans le tiroir de cette table un Paſſeport de la Méditerranée, expédié au Capitaine John Feykes qui montoit un autre vaiſſeau Hollandois parti de Bayonne & allant à Amſterdam. Cette circonſtance fait croire que ce vaiſſeau a été perdu.

Il a été enregiſtré le 9 à la Douane 25000 liv. de cendres gravelées, de Hambourg; 600 quintaux de ſouffre d'Italie; 6260 quint. de ſuif, 20 barrils de porc ſalé; 80 quint. de beurre, & 200 quint. de lard d'Irlande; 500 quintaux de ſucre rafiné, & 1200 pieces d'étoffes pour l'Italie; 404 quintaux de plomb pour Archangel; 183 dito, & 5 tonnes de bois de Campêche pour le Sund; 25 quintaux de plomb pour la France, & 4000 de coton pour Dublin.

Le froment a été vendu, le 15 de ce mois, 40 à 45 ſchellins le quarter; la drêche, 22 à 27; l'orge, 17 à 19; le ſeigle, 20 à 23; & l'avoine, 13 à 16.

Le foin s'eſt vendu, le même jour, 1 ℔ 15 ß à 2 ℔ 12 ß; la paille; 1 ℔ 2 ß à 1 ℔ 12 ß.

COURS *du Change & des Effets publics, à Londres le même jour.*

Actions de la banque . . .	
De la Com. des Indes . .	153 ½
Action de la M. du Sud .	
Anc. Ann. de la M. du S.	84 ⅞ à 85
D°. Nouvelles	
D°. réduites à 3 p. ⁰/₀ . .	85 ⅞ à 86
D°. conſolidée à 3 p ⁰/₀ .	87 ½
De la Com. des In. à 3 p ⁰/₀	
D°. de 1763 à 4 p ⁰/₀ . . .	96 ⅞ à 97
Billets de la Mar. à 4 p ⁰/₀ . .	96 ⅞ à 97
Prime de l'*omnium*. . .	
Billets de lotterie. . .	11 ℔ 14 ß 6 d.

CHANGES.

Amſterdam, 2 uſances ½ .	36	6
D°. à vue	36	3
Hambourg, 2 uſances ½ .	34	11
Paris	30 ⅞	à ¼
D°. 2 uſances	30 ½	
Cadix	38 ⅞	
Livourne	49 ⅞	à 50
Liſbonne	5 ß 5 d.	⅞

Agio de la banque d'Holl.

DE BAYONNE, *le 14 Mai 1765.*

Le Navire *le Meſſager*, Capitaine Lavernis, vient d'être déchargé; ſa cargaiſon conſiſte en 219 barriques de ſucre aſſorti, & en 2 barriques & 53 quarts de caffé.

Le Capitaine Lacourtaudiere, qui étoit de relâche au Paſſage près Saint-Sebaſtien, eſt entré dans le port de Bayonne.

Les Navires l'*Aimable Marie*, Capitaine Maneſca, & la *Société*, Capitaine Paſſeman, ſont prêts à faire voile, le premier pour la Martinique & la Guadaloupe, & le ſecond pour la Martinique ſeulement. Ils ſont chargés de vins, de farine, de ſavon & d'autres marchandiſes.

Les deux bâtimens deſtinés pour la pêche de la baleine ſont enfin ſortis de ce Port il y a huit jours par un temps favorable.

Une barque, chargée de bled-d'Inde, eſt ſortie pour aller à Lisbonne.

Les Hollandois continuent de charger du vin, ce qui eſt très-avantageux pour ces cantons.

Les ſucres ſont très-recherchés ici.

Le froment vaut 3 ℔ 8 ß & le bled-d'Inde, 3 ℔ 2 ß *la conque*. La récolte prochaine promet beaucoup.

DE CHASTELLERAUT, *le 15 Mai 1765.*

Extrait d'une Lettre écrite de cette Ville.

» La Ville de Châtelleraut eſt ſituée ſur » la riviere de Vienne qui commence à y » être navigable; elle ſe trouve par-là » en état de recevoir & d'exporter les » denrées qui abondent dans une partie » de la Touraine, du Berry, de la Marche, du Limouſin & du haut Poitou. » Le territoire de Châtelleraut produit » du froment très-eſtimé, du ſeigle, des » haricots rouges & blancs & des pois. On » y trouve des carrieres d'ardoiſes, & » on y ramaſſe des gommes; on fabrique » dans la Ville des tuiles courbes & » plattes, des couteaux, des ciſeaux en » uni & garnis d'argent; des toiles d'emballage, & des toiles de lin d'une aune de large. On y fait des vins rouges » & blancs & de l'eau-de-vie.

» Les vins blancs pourroient être propres » à la conſommation de la Flandre. Les » eaux-de-vie n'ont de débouché que » pour Orléans & Paris, & ces deux » Villes ne tirent pas à beaucoup près » ce qui s'en fait. Si les droits qui ſe » perçoivent ſur cette liqueur dans des » Bureaux ſur la Loire n'étoient pas » auſſi conſidérables qu'ils le ſont, on en » cuiroit une bien plus grande quantité, » & on pourroit alors la charger pour » Nantes, & par cette Ville en envoyer » dans le Nord. On recueille encore dans » les environs de cette Ville beaucoup » de prunes de toute eſpèce.

» La riviere de Vienne donne la facilité de communiquer par eau juſqu'à » Nantes, & on paye pour y faire tranſporter les bleds, 7 à 8 ℔ par tonneau, & » pour les marchandiſes de poids, 8, 9 » à 10 ℔ par millier. Les frais de voiture » pour Orléans auſſi par eau ſont de 5 ℔ » par tierçon d'eau-de-vie; & il y a environ 7 à 7 ℔ 10 ß de droits pour 29 veltes. La voiture par eau pour Paris eſt » de 10 ℔ par tierçon, & il y a environ » 94 à 95 ℔ de droits à acquitter pour 27 » veltes.

» La voiture par terre pour Orléans eſt » de 40, 50 & 60 ß du cent; pour Paris, de 3 ℔ 10 ß à 4 ℔ 10 ß; pour Angoulême & la Rochelle, de 30 à 40 ß; » pour Bordeaux, de 4 à 4 ℔ 10 ß.

» Châtelleraut eſt en quelque ſorte l'entrepôt des marchandiſes qui viennent de Rouen, de Beauvais, d'Amiens, » de Flandre, du Lyonnois, du Forez » & du Nivernois pour ſe répandre dans » le Limouſin, la Saintonge, l'Angoumois & le Pays d'Aunis.

» Le boiſſeau de froment peſe à Châtelleraut 28 à 30 ℔ poids de marc; il » en faut 75 à 77 pour faire le tonneau à » Nantes. Ce grain vaut ici 180 à 185 » livres les 104 boiſſeaux. Les bleds qui » ſont en terre donnent de belles eſpérances pour la récolte prochaine. Le » boiſſeau de ſeigle peſe à peu près le » même poids que celui de froment. » Les 104 boiſſeaux valent 120, à 125 ℔; » l'avoine peſe 15 ℔ le boiſſeau, & » elle vaut 75 à 78 ℔ les 104 boiſſeaux. » Le vin ſe vend à préſent 60 à 65 ℔ les » deux barriques rendues au bateau; & » l'eau-de-vie, 82 à 84 ℔ les 29 veltes. » Les vignes n'ont preſque point ſouffert » de la gélée. La groſſe toile d'emballage » pour la morue vaut aux environs de » 45 ℔ les 100 aunes. On blanchit ici » des cires que l'on tire du pays même, » de la Touraine, du Berry, du Limouſin & de la Bretagne. On les envoie » à Paris & dans d'autres Provinces.

DE DAX, *le* 18 *Mai* 1765.

Prix de quelques denrées pendant la premiere quinzaine de Mai.

PRIX *des Grains.*

Le froment a valu 2 ℔ 16 ß 4 ₰ la meſure de 1143 & $\frac{25}{42}$ pouces cubes; le ſeigle, 1 ℔ 13 ß 9 ₰; le bled-d'Inde, 1 ℔ 11 ß 6 ₰; le millet, 1 ℔ 17 ß 3 ₰; le panis, 1 ℔ 4 ß 3 ₰; l'avoine, 1 ℔ 13 ß.

Prix du vin.

Les vins vieux rouges & blancs ſe ſont vendus 49 ℔ la barrique; le rouge de 1764, 36 ℔; le blanc de la même récolte, 33 ℔.

Prix des matieres raiſineuſes.

La raiſine eſt à 3 ℔ 9 ß 6 ₰; le brai, à 3 ℔ 5 ß; la poix pege à 3 ℔ 12 ß le quintal; le goudron, à 27 ℔ la barrique; dito 9 ℔ le gros barril; dito 4 ℔ le petit barril.

DE LA ROCHELLE *le* 18 *Mai* 1765.

Il n'eſt arrivé ici aucun Navire des Colonies depuis quelque temps. La *Cigogne*, Capitaine Poitevin, partit il y a quelques jours pour Saint-Domingue.

ETAT *des droits perçus ſur le vin & l'eau-de-vie qui paſſent à l'Etranger.*

Quatre barriques de vin payent au Bureau des Traites 26 ℔ 15 ß 4 ₰; pour l'acquit & papier 6 ß 3 ₰; au Bureau des Aydes 6 ℔ 8 ß: total 34 ℔ 9 ß 7 ₰. Les frais de courtage, de rabatage, de voiture à bord, d'embarquement & d'arrimage montent à

9 ℔ 5 ß pour barrique.

Une barrique d'eau-de-vie, de 27 veltes, paye au Bureau des Traites 4 ℔ 16 ß; pour l'acquit, papier 6 ß 3 d.; au Bureau des Aydes 2 ℔ 9 ß 3 d.: total 7 ℔ 13 ß 6 d. Les frais de courtage, de voiture à bord, de magasin, d'embarquement, d'arrimage & d'agréage montent à 2 ℔ 8 ß pour les 27 veltes.

Les droits pour la Normandie sont très-médiocres: la barrique d'eau-de-vie de 27 veltes ne paye que 2 ß, & la barrique de vin autant. Les frais sont les mêmes que pour les autres destinations.

De Nantes *le* 18 *Mai* 1765.

Les Navires François la *Hyacinthe*, Me. le Monnier, la *Henriette*, Me. Cadou, & la *Marie-Justine* sont arrivés ici. Les deux premiers viennent de Bordeaux, & le troisiéme de Dunkerque. Ceux de Bordeaux ont amené du vin, de la farine, du jambon, de la cendre gravelée: celui de Dunkerque a apporté 127 balles de lin crud; 2 futailles de mercerie; 80 canons de fer; 4 affuts; 8 barrils de boulets; 3 tambours de fer; 6 sixièmes d'huile de poisson; 6 balles de pluches, de camelot & de callemandre; 2 ballots de toile rayée; 2 caisses & 4 barrils de fromages; 101 fusils & 8 sacs de feves.

Le Navire étranger le *Saint Joachim & Sainte Anne*, Mᵉ Dartaze, est arrivé de Bayonne, & a apporté 49 balles de laine; 10 milliers de brai sec; 22 demi-barriques de vin; 15 ancres de fer; 40, 380 ℔ de fer plat & quarré; 625 pierres à aiguiser; 1738 houes; 350 haches.

Le *Maréchal de Luxembourg*, du port de 300 tonneaux, Capitaine Tanquerel, Armateurs MM. de Seigne, Drouin & du Lac; & le *Tigre*, du port de 150 tonneaux, Capitaine le Chevalier de Launay, Armateur M. de la Villeboisnet, sont en charge pour Guinée.

Le *Jeune Bromerga*, du port de 90 tonneaux, Capitaine Kunne Yepes, Interprete le sieur Van-Neumen; & le *John*, Capitaine John Jones, le sieur Odiette, Interprete, sont en charge, le premier pour Stetin, & le second pour Londres.

Cours *du change le* 16.

Amsterdam 56 $\frac{7}{8}$; Londres 31 $\frac{7}{16}$; Paris $\frac{1}{2}$ p $\frac{0}{0}$ perte; Flandre 18 $\frac{1}{4}$.

PARERE.

Pierre de Paris fait un billet de 100 ℔ au profit de *Jacques* de Reims, payable pour fin Novembre, fin Décembre 1763. *Jacques* endosse ce billet à *Jean* de Reims, qui l'endosse à *Philippe* d'Amiens; celui-ci l'endosse à *Simon* de St. Valery qui le remet avec endossement à *Mathieu* de Paris. *Mathieu* fait proteſter le billet le 31 Décembre, le renvoie à *Simon* de Saint-Valery avec le protêt; celui ci-ci le renvoie à *Philippe* d'Amiens. *Philippe* enfin, le 16 Janvier 1764, remet à *Jean* de Reims le billet de *Pierre* & son protêt. Le 6 Avril suivant, *Philippe*, par occasion, réitere à *Jean* le renvoi qu'il lui a fait le 16 Janvier précédent du billet de *Pierre* protesté & du protêt: *Jean* lui répond de suite qu'il n'a point reçu la lettre du 16 Janviet, ni le billet & protêt; *Philippe* remet à *Jean*, le 14 Avril 1764, la copie de sa lettre du 16 Janvier, & l'extrait de son Livre Journal; *Jean* & *Jacques* opposent à *Philippe* que *Pierre* de Paris est mort; que ce billet peut être ou ne pas être acquitté. Que si *Philippe* s'étoit pourvu dans le délai de l'Ordonnance, *Jacques* auroit intenté son recours contre la succession de *Pierre*; *Philippe* répond que l'on ne peut signifier une chose que l'on n'a plus; qu'il s'est désaisi valablement du billet de *Pierre* & du protêt en mettant à la Poste la lettre qui contenoit ce billet.

L'on demande contre qui *Philippe* aura son recours pour avoir le rembours dudit billet & protêt, & avec quel autre titre que son Journal, Copie de Lettres, & ceux de *Simon* de Saint Valery & *Mathieu* de Paris.

Du Havre *le* 19 *Mai* 1765.

Le brigantin Anglois le *Jean*, Capitaine Edouard-Robson, venant de Newcastle; le bateau Hollandois la *Prospérité*, Capitaine Cornelis-Arit-Ouwe-Handt, venant de Rotterdam; le bateau le *Saint-Pierre*, Capitaine Follin, venant de Saint-Vale-

ry-ſur-Somme; le ſloup le *Triomphe de l'Harmonie*, Capitaine le Moine, venant de Calais; le *Théodore*, Capitaine Cornelis Gewit Lintyes, venant d'Amſterdam; le *Linke Swart*, Capitaine Klaaſen-Zeil-Maker, Hollandois, venant d'Alicante; le navire Danois la *Catherine*, Capitaine Jean-Jacob Abildgaard, venant d'Oneille; la galiotte Hollandoiſe le *Jean*, Capitaine Evert-Douwes-Jouwes, venant d'Amersfort; & le navire l'*Olivier*, Capitaine le Beſque, venant de Marſeille, ſont arrivés ici depuis le 12 juſqu'au 18 de ce mois.

Tous ces navires, à l'exception du dernier dont on n'a point encore la note du chargement, ont apporté 73 chaldrons de charbon de terre; 12 chaldrons de meule à taillandier; 2 ancres de fer; 60 roulaux de plomb en table; 12 barrils de céruſe; un barril de brun rouge, 7 bottes, un panier de broſſeries; 12 chaiſes de commodité; deux moulins à caffé; un barril d'azur; un barril de ſouffre; cinquante-huit barrils de graine de lin; une table; 70 barrils de beurre; une balle de poivre; 300 barbues; 20 balles de toiles de coton; 5 tonneaux de gruau; un caiſſon de pipes; 430 caves avec leurs flacons; 58 tonneaux & 38 ſacs de feves; un panier contenant des flacons & des ſerrures; un barril de raſade; un paquet de fer-blanc; 2 paniers contenant des canettes de grès; 12 pinceaux à goudron; 12 vadronilles; 12 broſſes emmenchées; 42 grattes; 12 pompes de bois; 15 fromages; 5 rouleaux de ſtocfichs; 250 barres & 50 cercles de fer; 500 balles de ſoude; 3 balles d'amandes; 3 ballots de figues; 207 pieces, 30 demi-pieces d'huile; 128 paniers de tabac.

Le Sloup le *Paquebot de la Guadaloupe*, & l'*Aimable Elizabeth*, Capitaine Guillemette, ſont partis pour la Guadaloupe.

Le navire l'*Alexandre*, de 120 tonneaux, de 14 hommes d'équipage, Capitaine Grégoire Vieillard eſt actuellement en charge pour la Martinique en droiture, & partira à la fin du mois de Juin prochain. Ceux qui voudront paſſer ou faire charger des marchandiſes à frêt, s'adreſſeront, à Paris, à M. Millon, Banquier; à Rouen, à M. Dominique de la Haye, Négociant; au Hayre, à M. Alexandre de la Haye, Négociant.

Les navires Hollandois le *Jeune Cornelis*, de 220 tonneaux, Capitaine Pieters-Hoop; la *Jeune Demoiſelle Eliſabeth*, de 200 tonneaux, Capitaine Pieters Duyfroet, arrivés ici du Port-Maurice le 4 & le 6 du courant, ſont actuellement en vente. Ceux qui voudroient en traiter s'adreſſeront au Havre à Madame Grégoire & à ſon fils.

De Grenoble *le* 15 *Mai* 1765.

Une des plus conſidérables Fabriques du Dauphiné eſt celle des toiles de Voyron, Bourg qui eſt l'entrepôt des toiles qui ſont fabriquées à trois & quatre lieues à la ronde. Ces toiles ſe conſomment dans la Province, à Rouanne, en Languedoc & beaucoup en Eſpagne. On en employe conſidérablement pour faire des chemiſes & des guêtres aux Troupes. Elles ſe blanchiſſent ſimplement par la roſée & par des leſcives, ſans aucun apprêt. Elles ne ſont pas auſſi blanches que celles de Flandre de même eſpèce, & celle-ci leur ſont préférées à prix égal par cette raiſon. On les reblanchit dans pluſieurs endroits, & alors elles ſont préférées à celles de Flandres, parce qu'elles ſont reconnues, à l'uſage, être d'une meilleure qualité que ces dernieres.

S'il y avoit une Blanchiſſerie avec apprêt ici, ces toiles prendroient une nouvelle faveur, & leur conſommation augmenteroit conſidérablement; mais perſonne n'oſe faire les frais d'un pareil établiſſement. Il faudroit peut être accorder un Privilege excluſif à celles qui pourroit s'y déterminer.

Le prix de ces toiles eſt un peu plus fort qu'il ne l'étoit l'année derniere, d'environ 10 pour cent, & depuis près de deux mois les blanches ont manqué; mais il y en a à blanchir, de la maniere qu'on l'a indiqué plus haut, autant que les années précédentes. Il y a apparence qu'elles ſeront bien demandées de l'Eſpagne & des autres pays où elles ſe conſomment.

Prix des grains dans cette Généralité.

Le ſeptier de froment meſure de Paris, a été vendu pendant la ſeconde quinzaine

du mois dernier, à Grenoble, 20 ℔ 11 ß 5 ₰; à Vienne, 17 ℔ 5 ß 7 ₰; à Valence, 20 ℔ 11 ß 8 ₰; à Romans, 18 ℔ 7 ß 6 ₰; à Montelimart, 22 ℔ 2 ß; à Creſt, 19 ℔ 2 ß 6 ₰; au Buis, 20 ℔ 6 ß 8 ₰; à Gap, 18 ℔ 15 ß; à Embrun, 16 ℔ 17 ß 6 ₰; à Briançon, 19 ℔ 13 ß 9 ₰.

De MOULINS *le* 17 *Mai* 1765.

Prix des grains dans cette Généralité.

Le ſeptier de froment meſure de Paris a été vendu pendant le mois dernier, à Moulins, 14 ℔ 2 ß; à Nevers, 12 ℔ 16 ß; à Château-Chinon, 15 ℔ 12 ß; à Decire, 12 ℔ 12 ß; à Saint-Pierre-le-Moutier, 11 ℔ 5 ß; à Saint-Pourçain, 12 ℔; à Ganat, 11 ℔ 14 ß; à Montluçon, 11 ℔ 4 ß; à Evaux, 12 ℔ 6 ß; à Gueret, 13 ℔ 10 ß; à Aubuſſon, 14 ℔ 2 ß; à Montmarault, 11 ℔ 4.

De PARIS *le* 22 *Mai* 1765.

La lettre inſérée dans le N° .35 de cette Gazette, pag. 282, a déterminé pluſieurs de nos Lecteurs à nous écrire ſur le même objet. Les uns voudroient que nous ne donnaſſions plus en détail les articles d'importation & d'exportation de nos Ports, ni les prix courans des Marchandiſes; les autres paroiſſent deſirer que nous continuions à donner ces mêmes détails. Parmi ces différentes perſonnes, il y en a une qui a pris le ton de l'ironie, & qui, ſans doute, nous ſçaura gré de mettre nos Lecteurs à portée de juger du mérite de ſes idées & de ſon ton: c'eſt ce que nous allons faire, en nous contentant cependant de ne préſenter que celles de ſes idées qui nous paroiſſent les plus ſaillantes.

» Je vois, Monſieur, dit cette perſonne, que vous avez adopté le ſentiment de ce Citoyen zélé, ſans doute très-inſtruit, qui trouve le détail de vos exportations & importations auſſi ennuyeux à lire, qu'inutile pour le Négociant à qui ſa correſpondance ne laiſſe rien ignorer de tous ces objets. Cet homme tranſcendant a apparemment conſulté là-deſſus les Marchands de Paris, & ſe ſera aſſuré par lui-même qu'il n'eſt aucun d'eux qui n'ait des relations aſſez étendues pour avoir tout ce que votre Gazette lui annonçoit, & pour diriger les opérations relativement au plus ou moins d'abondance des objets qui ſont de ſon reſſort.

» J'eſpere encore, Monſieur, que cet habile homme ne reſtera pas en ſi beau chemin, & qu'il ne tardera pas à vous faire voir également que rien n'eſt plus inutile encore dans vos feuilles que de nous apprendre qu'un tel vaiſſeau, arrivé des Iſles, a apporté à Bordeaux des ſucres, &c. . . . . Vous n'avez pas affaire à des Lecteurs qui viennent des pays brûlés, & qui ignorent les genres de marchandiſes qu'on reçoit de chaque endroit.

» Il nous fera voir encore combien eſt inutile le détail que vous nous faites des cargaiſons arrivées des Indes Orienles en Hollande, & l'arrivée & le départ des Vaiſſeaux dans la Baltique. Tout cela eſt du reſſort de la correſpondance; elle nous l'apprend plûtôt que vos feuilles. Vous ſentirez la force de ces raiſons, & cela vous engagera à ne les remplir dorénavant que du prix des bleds dans chaque Province & dans chaque Ville du Royaume que notre correſpondance ne peut pas nous procurer tels que vous nous les préſentés; c'eſt-à-dire, combinés ſur une meſure qu'on ne connoit point dans ces pays-là, & dont la réduction en celle qui leur eſt propre, néceſſaire pour pouvoir opérer, va nous rappeller notre arithmétique. Mais en entrant dans des détails ſi néceſſaires & ſi précieux, ne négligez pas, je vous en conjure, de continuer à nous communiquer ces ingénieuſes diſſertations dont vous nous avez enrichi dans vos dernieres Gazettes. Les points de Droit que votre Juriſconſulte y a traités ſi laconiquement, ne ſont pas à la vérité nouveaux ni épineux; mais la façon dont il les traite mérite bien notre reconnoiſſance & nos éloges. Il voudra bien me permettre de lui propoſer inceſſamment un problême à réſoudre, relatif à une queſtion d'intérêt ſinguliere, élevée derniérement entre deux perſonnes qui jouoient au noble

„ Jeu de l'Oie, *renouvellé des Grecs*;
„ &c.&c.

Nous ſommes perſuadés que l'Auteur de ces réflexions, dont nous avons reſpecté le ton & la forme, n'a que de bonnes intentions, & qu'il deſire ſincerement la perfection de notre Feuille. Nous entrerons dans ſes vues autant qu'il dépendra de nous. Qu'il nous permette cependant de lui obſerver, 1°. que l'Auteur de la lettre qu'il cenſure n'a point prétendu que nous duſſions ne pas faire connoître la quantité de marchandiſes de différentes eſpeces qui ſe trouve dans telle ou telle place, & les variations ſenſibles qui arrivent dans le prix de ces marchandiſes; 2°. que nous n'avons point encore renoncé à donner ces connoiſſances. Peut-être même ſera-t'il poſſible que nous contentions par la ſuite les différens goûts de nos Lecteurs; c'eſt à dire, celui de ceux qui deſirent que les articles dont il eſt queſtion ſoient conſidérablement abrégés, & celui de ceux qui deſirent y trouver ce qui leur eſt néceſſaire pour connoître l'abondance ou la rareté de chaque marchandiſe dans tel ou tel Port. Par exemple, ne ſeroit-il pas poſſible que nous compoſaſſions ces ſortes d'articles à peu près de la maniere ſuivante.

„ Il eſt arrivé au Havre depuis tel jour
„ juſqu'à tel jour tant de Vaiſſeaux du Cap,
„ tant de la Martinique, tant de Marſeille,
„ tant de Hambourg, &c. Ceux des Iſles
„ ont appporté tant de caffé, tant de ſu-
„ cre, tant d'indigo du Cap ou de la Mar-
„ tinique, &c. & ainſi des Vaiſſeaux ex-
„ pédiés d'ailleurs. Le caffé du Cap ou
„ de la Martinique eſt à tant la livre de
„ tant auquel il étoit avant l'arrivée de
„ ces Vaiſſeaux, &c.

Il nous ſemble que par ce moyen ces ſortes d'articles ſeroient beaucoup moins longs, qu'ils rempliroient les vues des Négocians, qu'ils leur feroient même appercevoir tout d'un coup la relation qu'il y auroit entre la quantité des marchandiſes & leur prix, & qu'ils pourroient alors devenir un objet de curioſité pour ceux de nos Lecteurs qui ne ſont pas Négocians. Si ce plan paroit bon à nos Lecteurs, nous tâcherons de le mettre à exécution. On doit ſentir que nous ne cherchons pas à diminuer nos peines & à abréger notre travail. Il nous ſeroit plus commode de faire imprimer les cargaiſons des Vaiſſeaux telles qu'on nous les pourroit envoyer; mais l'étendue de la Gazette ne ſeroit pas ſuffiſante pour contenir dans cette forme les ſeuls états d'importation & d'exportation de nos différens Ports.

Le quatorziéme & dernier tirage de la 3e. loterie royale établie par Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi du 11 Nov. 1755, a été commencé dans l'Hôtel de Ville le 29 Avril 1765, a duré 22 jours, & a fini le 25 de ce mois.

Le lot de 200,000 ℔ eſt échu au N°. 37,038. Celui de 80,000, au N°. 45,279. Celui de 30,000, au N°. 32,336. Celui de 20,000, au N°. 23,947. Celui de 12,000, au N°. 16,299. Celui de 8,000, au N°. 18,288. Les deux de 6,000 ℔ l'un, au N°. 3,605, & l'autre au Numéro 23,645.

Cinquante troiſiéme loterie de la Ville, tirée le 25 Mai.

Le lot de 50,000 ℔ eſt échu au N°. 11,349. Celui de 20,000, au N°. 5,829. Les deux de 10,000 ℔ ſont échus aux Numéros 6,453 & 12,885.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

Payeurs. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiment. Mai.
Hargenvilliers,	1e.	L.	31
Iſſaly,	3e.	L.	31
Deſchamps,	5e.	L.	31
Sauvage,	13e.	M.	30
Boutet,	17e.	L.	29
DeCourmont	18e.	L.	30
Rouſſeau,	26e.	Toutes l. Viag. L perp.	30
De la Garde,	29e.	M.	30
Radix,	33e.	L.	29
Drouet,	35e.	L perp. & tont.	30
Nau de Ste. Marie,	43e.	M.	30
De Ste. Luce,	47e.	M.	30
Delange,	48e.	L.	30
Dechevillon,	53e.	M.	29
de S. Janvier,	55e.	M.	30
Cadeau,	57e.	J.	30
Bouron,	62e.	L.	30
Pannellier,	63e.	L.	30
Lallemand,	64e.	M.	30

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mai 1765.	*Du Vendredi 24*	*Du Samedi 25.*
Actions des Indes.	an. . . . . / 1e. ap. . . . 1197 ½ / 2e. ap. . . . 1395	. . . . . / 1195. / 1395
Emprunts de la Compagnie.	444	
Promeſſes à 5 p ○/○.	12 5m	
Promeſſes à 4 p ○/○.	34 ½	35
Actions des Fermes.	995	995
Lots de la troiſiéme Loterie.	6e. 8et. 16 ½ / 13e. t. 26 ½ /	6e. 8e. 10e. t. 16 ½ / 12e. t. 22. / . . . .
Amortiſſement.		
Deux ſols pour livre du Dixiéme.	8 ½	
Annuités.	442	443
Coupons d'Annuités.	88	88
Emprunt de 50 millions.	14 ¾ 15 ¼ 5m	14 ½
Colonies, 1759.	16 ½	
Canada	34 ½ 36. 10m	34 ½.
Époques.	11e. 16	8e. 17
CONTRATS.		
Sur la Ville.		
A 4 p ○/○		
A 3 p ○/○ ſur les Cuirs.	50	
A 3 p ○/○ ſur les Poſtes.		
Bretagne.	10	
Languedoc.		
Bourgogne.		
Sur le Clergé.		
Tailles { Généralité de Paris.		
Tailles { Généralité de Province.		
CHANGES.		
Amſterdam.	56 ¼	56 ¼ à ⅜
Londres.	31	31 1/16
Hambourg.	179	179
Madrid.	15 4 6	15 5
Cadix.	15 2	15 2
Livourne.	96 ¾	97
Lyon, *Pâques.*	⅛ Ben.	au pair au ⅛ Ben.

AVIS.

Cette Gazette paroît deux fois par ſemaine, le Mardi & le Samedi : on y inſere gratis *tous les Avis relatifs au* Commerce. *L'abonnement eſt de* 24 ℔ *par année qui ſe payent d'avance. Il faut s'adreſſer pour le tout au Sieur* DUFRESNE, *Directeur général, au Bureau rue Montmartre. On prie d'affranchir le prix des abonnemens & des ports de lettres.*

Les perſonnes qui ne voudront point s'abonner, pourront les envoyer chercher au Bureau, à raiſon de 5 *ſols la feuille, contenant* 8 *pages.*

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1765.